

SAS VICUN
MARKET
ROCADE SUD
32190
VIC FEZENSAC



Mairie de Vic Fezensac
Le 22 Octobre 2024.

Objet : Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales pour l'année 2025.

Madame le Maire,

Conformément à l'article L3132-26 du Code du Travail ci-joint qui permet au Maire d'accorder une dérogation au repos dominical 12 dimanches par an, nous sollicitons l'autorisation d'ouvrir notre magasin les dimanches mentionnés ci-dessous, étant rappelé qu'au-delà de 5 dimanches autorisés, l'avis conforme de la communauté de communes est nécessaire.

Au titre des 5 dimanches autorisés par arrêté municipal sur seul avis du Conseil municipal :

- Dimanche 08 Juin 2025.
- Dimanche 06 Juillet 2025.
- Dimanche 13 Juillet 2025.
- Dimanche 20 Juillet 2025.
- Dimanche 27 Juillet 2025.

Au titre des dimanches autorisés sur avis du Conseil municipal et avis conforme de la communauté de communes (son silence pendant deux mois vaut acceptation) :

- Dimanche 03 Août 2025.
- Dimanche 10 Août 2025.
- Dimanche 17 Août 2025.
- Dimanche 24 Août 2025.
- Dimanche 31 Août 2025.
- Dimanche 21 décembre 2025.
- Dimanche 28 décembre 2025.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que notre commerce, compte tenu de sa prédominance alimentaire et de sa surface supérieure à 400 m², doit nécessairement déduire 3 dimanches de la liste des dimanches autorisés dès lors qu'il est ouvert 3 jours fériés la même année. Ainsi, en pratique, si vous autorisez 12 dates, notre magasin ne pourra effectivement en ouvrir que 9.

Nous vous précisons qu'en cas de retour favorable de votre part, nous nous engageons naturellement à ne faire travailler que les employés volontaires et à respecter les contreparties salariales qui s'imposent.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame le Maire, en l'expression de nos salutations respectueuses.

M. SALCINES Gérard